

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Lalande 20 février 2024 à 19h**  
**École Lalande, local 210**

1. Ouverture de la séance à 19h04
2. Présences et vérification du quorum

**Personnes présentes :**

Direction: Sylvie Roy

**Représentants des parents**

---

Josée Danis  
Marie-Christine Dupont  
Amélie Laplante  
Dominic Sanche  
Thien Linh Truong  
Anne-Marie Aubert (substitut)  
Caroline Piecha (substitut)

**Représentants du personnel enseignant/de soutien**

---

Beate Andrea Krueger  
Catherine Roy

**Représentant du personnel du SDGSDD**

---

Walaa Melhem

**Représentants de la communauté**

---

Mélissa Alary  
Claudine Campeau (absente)

3. Adoption de l'ordre du jour
  - Au point 13, ajout de l'activité de Pâques.
  - Au point 6, ajout de trois modifications de la loi qui concernent les conseils d'établissement.Sur proposition de Marie-Christine Dupont, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec modification.  
(Résolution CÉ23-24/22)
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024  
Sur proposition de Catherine Roy, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.  
(Résolution CÉ23-24/23)
5. Poste vacant au CE (parent)
  - Anne-Marie Aubert prend la place de Diana Castro.Cette nouvelle candidature est adoptée à l'unanimité. (Résolution CÉ23-24/24)
6. Modification du calendrier CE- rencontre du 19 mars 2024 et 23 avril 2024
  - Mme Roy suggère de déplacer ces réunions aux dates suivantes: la rencontre du 19 mars se tiendra le 12 mars et celle du 23 avril sera le 16 avril.
  - La loi 23 vient modifier les éléments suivants de la LIP (*Loi sur l'instruction publique*):

- i. En l'absence d'un membre du CÉ à trois séances, cela entraîne la vacance du poste s'il ne se présente toujours pas à la 4ème rencontre.
- ii. L'ordre du jour ainsi que les documents doivent être transmis aux membres sept jours avant la séance.
- iii. Les séances peuvent se dérouler virtuellement sauf s'il y a mention autre dans les règles de régie interne. Marie-Christine Dupont propose la tenue d'un vote: les réunions en présentiel sont en forte majorité. Pour la prochaine rencontre, Marie-Christine travaillera les règles de régie interne afin qu'il soit possible d'être en virtuel si la situation l'exige (article 68.1 de la LIP). Ces modifications aux règles de régie interne seront à voter à la prochaine séance.

Sur proposition de Marie-Christine Dupont, la tenue des réunions en présentiel est adoptée en forte majorité. (Résolution CÉ23-24/25)

7. Points de suivi du procès-verbal de la séance du 25 janvier
  - Formation SDG → la formation des groupes au dîner est discutée étant donné qu'il arrive parfois que certains élèves d'un même cycle ne soient pas au même dîner. Cela s'explique par les ratios à respecter dans la convention collective (éducateur: 20 élèves, surveillant: 35 élèves, mais à l'école le plus possible le maximum est de 25). Ce sont les règles de fonctionnement du SDG, donc il y a peu de flexibilité possible. Par exemple, certains groupes de maternelle et de première année sont ensemble. Toutefois, à partir de maintenant, chaque vendredi, les élèves du SDG pourront choisir à quelle activité ils veulent participer. Ils pourront donc se retrouver avec leurs amis. Il est mentionné que pour l'année prochaine, il serait important de s'assurer que les élèves d'un même cycle soient tous au même dîner.
  - Inscription Journée pédagogique: pour l'année prochaine il sera important de mentionner aux parents dont les enfants ne sont ni dîneurs ni service de garde qu'ils ont tout de même la possibilité d'inscrire leurs enfants aux activités des journées pédagogiques. Mme Walaa expliquera la marche à suivre dans un courriel envoyé à tous.
8. Suivi des finances
  - Aucune dépense à noter.
9. Demandes de financement
  - Aucune demande de financement
10. Suivi du projet éducatif
  - L'équipe-école est en processus de choix pour l'élaboration des moyens, qui seront choisis cette année en assemblée générale. Toutefois, ils seront davantage actualisés l'an prochain. Il y aura possiblement des formations pour les membres du personnel. Les moyens ciblés dans le projet éducatif sont révisés annuellement.
11. Suivi de la consultation obligatoire des élèves
  - Activités spéciales/récompenses (fête de début d'année, fête de fin d'année, activités, récompenses, etc.). Josée Danis élaborera le sondage avec Mme Roy.
12. Points de la direction (Sylvie Roy)
  - Calendrier scolaire 2024-2025: les enseignants sont toujours en consultation donc ce point est reporté. Leur recommandation sera bientôt soumise à la direction afin que cela nous soit présenté au prochain CÉ.
  - Grille-horaire: statu quo. Josée Danis se charge de publier les éléments importants de cet horaire sur le site de l'école (heures des périodes, dîner, fin à 15h06, etc.).
  - Grille-matières: le temps à répartir de 42 minutes n'était pas pour tous les groupes, mais à partir de l'année 2024-2025 ce sera uniforme. L'art en continu est la musique.

- Montants pour procéduriers: les enseignants sont encore en réflexion donc ce point sera à rediscuter à un prochain CÉ.
- Diffusion non-officielle des procès-verbaux: Mme Roy demande aux membres du CÉ de pouvoir présenter les PV à son équipe-école uniquement afin qu'ils soient davantage au courant des décisions prises.

Sur proposition de Marie-Christine Dupont, la diffusion non-officielle des procès-verbaux aux membres de l'équipe-école est adoptée à l'unanimité. (Résolution CÉ23-24/26)

13. Points de l'OPP/la Parentraide (*Josée Danis*)

- Dîner pizza du 12 avril: la date limite pour les inscriptions sera le 28 mars. Donc, deux semaines avant (au retour de la relâche), l'information sera envoyée aux parents. Stéphanie Rousselle et Martine Rochon (maman bénévole) travailleront sur un seul formulaire pré-rempli et informatisé pour les deux dîners (il y aura tout de même un rappel pour le 2ème dîner). Le montant à payer sera directement ajouté sur les états de compte des parents.
- Retour Vente de gâteries: 1318\$ (-34\$ de petit change). Tout a été vendu, le nombre de bénévoles était parfait. Ce fût une très belle réussite encore une fois! L'année prochaine il sera mentionné aux parents d'écrire s'il y a présence de gélatine dans les desserts qu'ils auront préparés.
- Objets perdus: Josée Danis fera un petit tri avant la relâche. Avant Pâques, il est proposé de sortir deux-trois tables à l'extérieur (l'installation sera à faire par des parents bénévoles étant donné que le concierge aura déjà terminé sa journée de travail) afin que les parents puissent venir chercher les vêtements de leurs enfants. Suite à cela, tout ira au Fonds d'aide.
- Pâques: la chasse aux cocos aura lieu le jeudi 28 mars (Stéphanie aussi va chapeauter cette activité).
- Nouveaux livres pour la bibliothèque: Mme Irina doit les coder. Ensuite, il faudra demander à des bénévoles de la recouvrir. Une petite vidéo explicative est possible à visionner. Caroline Piecha mentionne que sa mère pourra aider.
- Activité café pour les membres du personnel: la date est à discuter. Mme Roy va en informer Caroline.

14. Points du SDG (*Walaa Melhem*)

- Mme Walaa est en attente du calendrier officiel des journées pédagogiques de 2024-2025. Toutefois, elle est toujours à la recherche d'animations et de sorties. L'organisation de l'année prochaine pourra nous être présentée lorsque le calendrier sera adopté.

15. Points du personnel enseignant et professionnel

- Suivi finissants: la commande pour les chandails est passée. Pour ce qui est de la vente de bonbons, tous les jujubes seront sans gélatine.

16. Questions et commentaires des parents

- Plan de rattrapage: le tutorat se déroule très bien, les pratiques pédagogiques sont favorables. 14 enseignants se sont portés volontaires donc l'expertise est là.
- Formation des nouveaux membres (sept capsules ainsi que le 1er document): Josée a presque terminé, Thien Linh doit le faire alors que Dominic a complété la formation.
- Il y aura l'achat d'un nouveau but de hockey pour la cage étant donné que l'ancien a été abîmé par des gens de l'extérieur, en dehors des heures d'école.

17. Levée de l'assemblée

- Marie-Christine Dupont propose de lever la séance à 20h35. Proposition adoptée à l'unanimité. (Résolution CÉ23-24/27)